

(En comité).

Entretien et réparations des vapeurs du gouverne-
ment..... \$149,750

M. FOSTER : L'augmentation, \$19,750, est due presque entièrement aux améliorations et aux réparations faites au vapeur *Napoléon*. Les vieilles machines et les bouilloires avaient servi pendant environ trente ans et elles n'offraient plus de sûreté.

Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage..... \$8,000

M. WILSON (Elgin) : Je désire appeler l'attention de l'honorable ministre sur le cas d'un jeune homme de Port-Stanley. Je suis informé que le capitaine du bateau de sauvetage a été absent pendant un certain temps. Le département a été informé de cette absence et il a déduit du salaire du capitaine ce qu'il aurait gagné pendant trois mois. Le second, ou celui qui a pris la direction de l'équipage pendant cette absence a demandé une augmentation de salaire pour le temps de l'absence du capitaine. Le gouvernement n'a pas paru disposé à lui accorder d'autre chose que la paie ordinaire qu'il recevait comme membre de l'équipage. Il s'est plaint et avec raison, je crois, car je pense qu'il devrait avoir quelque chose en reconnaissance de ses services comme commandant de l'équipage pendant l'absence de son supérieur. Ce sont là les déclarations qu'il m'a faites.

Je suis allé dans le département dans plusieurs circonstances et tout ce que j'ai pu savoir c'est que le département n'avait pas chargé ce jeune homme de prendre soin du bateau pendant l'absence du capitaine. Bien que le gouvernement ait privé le capitaine de son salaire pendant trois mois, il n'a donné à ce jeune homme aucune compensation pour avoir pris la place du capitaine. Je crois savoir qu'il a rempli ses devoirs à la parfaite satisfaction du département et par conséquent l'honorable ministre devrait accorder quelque attention aux réclamations de ce jeune homme qui est très respectable et qui s'est très bien acquitté de ses fonctions.

M. FOSTER : Je vais prendre note de ceci.

Subvention à une ligne de steamers entre la France et Québec..... \$ 50,000

Sir CHARLES TUPPER : La durée de cette subvention dépendra des circonstances. Si le service n'est pas fait d'une manière satisfaisante pour le gouvernement il pourra y mettre fin quand il voudra. Les steamers doivent être assez grands et d'une classe convenable pendant deux ans, et ensuite ils devront être d'une classe plus élevée et faire des voyages plus fréquents. Ils devront faire escale à Saint-Pierre et Miquelon au besoin. Dans le cas où un arrangement serait fait pour avoir un service rapide de steamers entre la France et le Canada, cette convention se terminera au bout de deux ans, mais si le service se fait d'une manière satisfaisante elle durera cinq ans.

M. DAVIES : Ainsi après avoir fait cette expérience, que nous soyons satisfaits ou non des résultats nous ne pourrions mettre fin au contrat avant un laps de temps de cinq ans. Si au bout de deux ans nous trouvons que l'expérience est inutile nous n'aurons pas le pouvoir de terminer le contrat, mais nous devons continuer à payer \$50,000 pendant cinq ans.

Sir CHARLES TUPPER : Non pas dans le cas où nous aurions un service rapide de steamers comme je l'ai mentionné.

M. DAVIES : Que cette ligne de steamers nous apporte du commerce ou non, nous ne pouvons pas mettre fin au contrat avant cinq ans ?

Sir CHARLES TUPPER : Oui ; mais l'honorable député remarquera qu'il est tout à fait impossible que le service se fasse d'une manière efficace, si le trafic n'est pas considérable.

M. McLELAN.

La subvention ne suffirait pas à maintenir la ligne, et dans ce cas le service n'étant pas satisfaisant le gouvernement y mettrait fin tout de suite. Si le service est satisfaisant et si nous n'avons pas une ligne de steamers à grande vitesse dans l'espace de deux ans, alors l'arrangement durera cinq ans. S'il est fait un arrangement qui assure une ligne rapide entre la France, l'Angleterre et le Canada, il est stipulé que dans ce cas nous pourrions mettre fin au contrat. Il est impossible d'obtenir un service de steamers pour une année seulement. Nous ne pouvons faire de tels arrangements, il faut que l'on accorde un certain nombre d'années afin que les intéressés aient le temps de préparer les navires nécessaires pour faire le service, et l'on a considéré que cette période de cinq ans était la plus courte qui pût être proposée avec l'entente que j'ai mentionnée relativement à l'établissement d'un service à grande vitesse.

M. DAVIES : Je ne faisais pas de critique relativement à la durée et aux conditions du contrat, mais je demandais des renseignements. Je comprends que la compagnie ne s'engage pas à transporter une certaine quantité de fret. C'est un risque qu'il nous faut courir ; elle peut prendre du fret ou non. Cet arrangement nous oblige à payer \$250,000 pour ce service.

Sir CHARLES TUPPER : Oui.

Service de la malle pendant l'hiver, I. P.-E..... \$5,000

M. DAVIES : A-t-on dit à l'honorable ministre que le nombre des bateaux a besoin d'être augmenté ?

M. FOSTER : Non. Nous avons tous les bateaux nécessaires, et nous avons même des bateaux de réserve.

Appointement des gardiens de phares, y compris le phare du Cap-Race..... \$180,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'augmentation est-elle due à ce qu'il y a de nouveaux phares ou des augmentations de salaire ?

M. FOSTER : L'augmentation de salaire est due en partie aux nouveaux phares.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans quelle proportion ?

M. FOSTER : Dans la province de Québec il y a une augmentation de \$468. Là-dessus il y a \$150 pour de nouveaux phares ; le reste représente des augmentations de salaire. Quand les employés vieillissent dans le service et qu'ils travaillent bien on leur donne quelquefois de petites augmentations. Dans la Nouvelle-Ecosse l'augmentation totale est de \$1,325, dont \$100, \$400, \$100, \$120, et \$400, presque tout le montant, sont pour des augmentations de salaire.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je remarque que les chiffres donnés ne s'accordent pas avec les détails contenus dans les estimations.

M. FOSTER : Ils ne s'accordent pas exactement, mais la différence est très légère.

M. EISENHAEUER : Je remarque que l'on a voté \$40,000 à la Nouvelle-Ecosse. Je désire appeler l'attention de l'honorable ministre sur une pétition qu'on lui a envoyée du comté que j'ai l'honneur de représenter pour obtenir qu'une bouée automatique soit placée à l'entrée du havre. L'an dernier, deux navires se sont perdus à l'entrée du havre, l'un des deux a perdu toute sa cargaison et ceux qui étaient à bord se sont sauvés bien difficilement. Un très grand nombre de navires entrent dans le port de Lunenburg et il est très important qu'on y place une bouée, autrement s'il arrive quelque désastre le gouvernement en sera responsable. Bien que le comté fût représenté autrefois par un partisan du gouvernement qui était très capable, d'après ce que l'honorable ministre des finances a dit l'autre soir, une bouée n'a pas été placée là.

M. FOSTER : On a appelé l'attention du département sur ce fait, et l'on a fait des demandes semblables pour un grand